

**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR10.09PR
concernant
une demande de crédit d'investissement de Fr. 3'775'000.--
pour la réalisation des travaux nécessaires au réaménagement
du chemin de la Sallaz entre l'avenue des Sciences et l'avenue Pierre-de-Savoie,
augmentation du gabarit à hauteur de 4 m 50 au droit du pont CFF**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 29 mars 2010.

Elle était composée de Mesdames et Messieurs

Martine Frey Taillard
Mme Marinette Nicollin
M. Jean-Jacques Herzog, remplaçant de M. Martin Baragaño, Excusé
M. Jean-David Chapuis
M. Yvan Gindroz
M. Olivier Maibach
M. Christian Giroud
M. Michaël Thévenaz, absent
La soussignée Anna Rita Bartolotta, désignée rapporteur.

La délégation municipale était composée de

M. Mark-André Burkhard, Municipal
M. Sandro Rosselet, STE
M. René Grünig, STE
M. Fabrice Aubert, URBAT

Nous les remercions pour les renseignements complets et leurs explications claires et enrichissantes. Nous tenons également à souligner la bonne et complète rédaction du préavis en objet.

L'objet de ce préavis porte sur une demande de crédit d'investissement de Fr. 3'775'000.- pour la réalisation des travaux nécessaires au réaménagement du chemin de la Sallaz entre l'avenue des Sciences et l'avenue Pierre-de-Savoie, augmentation du gabarit à hauteur de 4m50 au droit du pont CFF. A noter que ce projet s'inscrit dans le concept aggroY « PM3 » et Module VI « Yverdon-Sud ».

Préambule

A fin 2008, le Conseil communal acceptait d'octroyer un crédit d'étude de frs 180'000.- pour l'étude du réaménagement du passage inférieur sous le pont CFF du chemin de la Sallaz, de manière à permettre une adaptation du trafic des véhicules lourds (40 tonnes).

Cet ouvrage sous les voies de chemin de fer offrira une déviation pour les poids lourds, afin d'accéder aux différents points de la ville, lorsque nous devrons, en 2011 déjà, surélever le PS CFF de Pomy, pour permettre début 2012, le passage des wagons à 2 étages.

Il faut souligner qu'en 2004 déjà le STE en collaboration avec le bureau d'ingénieurs Perret-Gentil + Rey & Associés SA, étudiait un projet de gabarit d'espace à 4.50 m au droit du pont CFF. A l'époque, l'intervention était limitée à une correction routière de 120 m en lieu et place des 240 m du projet actuel et ne tenait pas compte du concept aggroY.

Outre le fait d'abaisser le niveau de la chaussée sous le passage inférieur, le projet actuel consiste à prendre en compte des aménagements pour la mobilité douce dont une nouvelle piste cyclable et un trottoir sur la berge du Buron qui va être élargie par la même occasion.

La durée maximale des travaux est de 13 mois. Ils devront débuter le 1^{er} juin 2010 avec les travaux d'aménagement du Chemin de la Sallaz entre l'Av. des Sciences et l'Av. Pierre de Savoie, afin de respecter le planning pour la reconstruction du PS CFF de Pomy en 2011.

Les travaux à réaliser ont été divisés en 6 phases. A chaque phase correspondra un mode de circulation différent. Elle sera maintenue en alternance sur toute la longueur du tronçon concerné à l'aide de feux de chantier. Le transit des piétons et des vélos sera garanti pendant toute la durée du chantier. Il faudra néanmoins tenir en compte de la phase 5 qui sera la plus importante car la circulation sera interrompue dans les deux sens, sur tout le tronçon concerné et pour une durée d'une semaine jour et nuit (avril 2011). A ce moment là, des déviations seront mises en place.

Eclairage public

L'éclairage public sera déplacé le long du nouveau trottoir et de la piste cyclable. La commission à l'unanimité de ses membres, souhaite qu'une attention toute particulière soit apportée au choix de cet éclairage qui devra être le plus économe possible.

Signalisation routière

La commission souhaite également que la signalisation routière temporaire ainsi que les itinéraires de déviation soient clairement indiqués.

Conclusions

Compte tenu de ce qui précède, et suite aux explications reçues de la délégation municipale, la commission, convaincue de la nécessité de cet ouvrage ainsi que de l'urgence de la mise en œuvre des travaux, vous propose d'accepter les articles 1, 2 et 3 du préavis à 7 voix pour et une abstention.

Anna Rita Bartolotta